

# Mentions légales du site [alim-and-terre.com](http://alim-and-terre.com)

**Propriétaire** du site web : Auria Fourmond – Libérale numéro Adéli :659500979

**Numéro de SIRET de la micro entreprise** : 91311839400034

**Créateur & responsable de publication** : Auria Fourmond

**Adresse de courrier électronique** : [contact@alim-and-terre.com](mailto:contact@alim-and-terre.com)

**Hébergeur** : Planet Hoster – France

## **Résponsabilité**

Le propriétaire du site web se réserve le droit de modifier le contenu à tout moment, sans préavis.

Toutes les marques, produits, logos et images cités dans ce site appartiennent à leur marque respective.

## **Traitement des données personnelles**

Les informations provenant de l'enregistrement de l'utilisateur sur le site, lors d'un paiement, d'une prise de contact ou d'un commentaire seront gardées confidentiellement et ne seront en aucun cas divulguées à un quelconque tiers.

## **Législation :**

Le diététicien-nutritionniste fait partie des professionnels de santé, son titre est reconnu et protégé depuis 2007 par la Loi N° 2007-127 du 30 janvier 2007 :

« L'article L.4371.1 du Code de la Santé Publique définit la profession de diététicien : Est considéré comme exerçant la profession de diététicien toute personne qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée.

Les diététiciens contribuent à la définition, à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'alimentation servie en collectivité, ainsi qu'aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition.

Le diététicien-nutritionniste est tenu par le secret professionnel. Il doit écouter ses patients sans porter de jugement pour pouvoir leur donner des conseils objectifs et appropriés et ainsi corriger leurs erreurs alimentaires.

Il doit également accompagner ses patients, tout au long de leur suivi, de manière positive et constructive afin de les soutenir et de maintenir leur motivation intacte.

L'exercice illégal de la profession de diététicien est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende »